Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201719-20251219-ST19122025101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	25	2	1	26

DATE DE LA CONVOCATION
12 décembre 2025
DATE D'AFFICHAGE
12 décembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, et le dix-neuf décembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, A. JOUAN, N. OGER, J.-R. BANNIER, K. JOUAN, Y. AUFFRET, I. LE GUILLOUX, R. GAREL, G. BIDAN, J.-P. FONTAINE, J.-M. OGER, M. CARREE, F. LE PENVEN-HERARD, H. BELOEIL, S. ROUAULT, S. ROOS, B. CORGNET, M. BRESSET, M. VISDELOUP, J. HAMON, M. LEBAS, D. LE TURDU, H. LE PAJOLEC, M.-P. MEGRET, M. TOUBOULIC.*

Absent(e)s excusé(e)s : *Y. JEGLOT, J.-J. BRIENT.*

Pouvoirs : *J.-J. BRIENT à M. VISDELOUP.*

Secrétaire de séance : *G. BIDAN.*

DELIBERATION N° 2025-101

SUPPRESSION DES ASTREINTES AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES

Par délibération n°2021-006 du 12 février 2021, le conseil municipal a autorisé le Maire à mettre en place et à organiser une astreinte d'exploitation au sein des services le week-end (du vendredi soir au lundi matin) pour toutes mesures de mise en sécurité de la population plaintelaise et des bâtiments communaux :
- phénomènes météorologiques : inondations, tempêtes
- accidents sur la voirie
- chutes d'arbres
- vandalisme.

Le bilan des astreintes réalisé sur la période 2021 à 2025 a mis en évidence un nombre limité d'interventions. Par ailleurs, les retours des agents indiquent que les interventions en dehors des heures normales ne sont pas toujours nécessaires. Plusieurs demandes pourraient être traitées par anticipation pendant les horaires d'ouverture habituels, sans compromettre la satisfaction des citoyens. Enfin, les astreintes impactent la vie personnelle de certains agents.

Au regard des éléments exposés, il est proposé de supprimer le système d'astreintes mises en place en 2021. À la place, il est envisagé de solliciter, sur la base du volontariat, l'intervention des agents lors de certaines manifestations communales (ex : fête de la musique, nuit des lumières, etc.) et de mettre en place un service d'urgence dédié, uniquement en cas de nécessité avérée.

Plusieurs réunions de travail ont été organisées avec les agents du service technique et les représentants des organisations syndicales pour échanger sur la suppression des astreintes à compter du 1er janvier 2026.

Le Comité Technique qui s'est réuni le 17 décembre 2025, a émis un avis favorable, à la majorité, sur la suppression des astreintes au service technique.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Vincent ALLENO,
Considérant l'avis favorable à la majorité du Comité Technique, en date du 17 décembre 2025,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer des astreintes au sein des services techniques à compter du 1er janvier 2026.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance,
Ginette BIDAN,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL CÔTES-D'ARMOR